

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR LE CONTRAT PLURIANNUEL D'ETABLISSEMENT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 31 MARS 2017,  
Vu le code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,  
Vu l'avis du comité technique de l'UCA du 27 février 2017,  
Vu l'avis du conseil académique de l'UCA du 28 février 2017,

**PRESENTATION DU PROJET**

Les documents suivants sont soumis à l'examen du conseil d'administration :

- Le volet spécifique du contrat pluriannuel de l'université Clermont Auvergne 2017-2020
- La fiche des indicateurs et cibles de performance de l'université Clermont Auvergne

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne,  
Après avoir délibéré,

**DECIDE**

d'approuver le contrat pluriannuel d'établissement 2017-2020

Membres en exercice : 37

Votes : 34

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 2

Le Président,

  
Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-03-31-02

TRANSMIS AU RECTEUR : 31/03/2017

PUBLIE LE : 31/03/2017

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

## Axes de travail du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre l'IUT d'Allier et l'Université Clermont Auvergne Contrat 2017-2020

Ce présent document s'inscrit dans la définition des orientations et des engagements mutuels de l'Université Clermont Auvergne et de l'IUT d'Allier pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés avec l'Etat dans le cadre du contrat quinquennal de l'établissement. Il s'agit également de tenir compte des projets présentés lors de l'évaluation de l'IUT d'Allier et de ses départements mais aussi des retours de cette évaluation par les Commissions Pédagogiques Nationales et la Commission Consultative Nationale des IUT.

Conformément au décret du 21 juillet 2014, les relations entre l'Université et l'IUT sont formalisées à travers un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel, modifiable chaque année par avenant en cohérence avec le dialogue de gestion et les grandes orientations budgétaires de l'établissement ; il concourt essentiellement à la réalisation des programmes pédagogiques nationaux du Diplôme Universitaire de Technologie. Ce contrat porte notamment sur les éléments mentionnés à l'article R. 719-64. Il est joint, revêtu d'un avis du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie, à la demande d'accréditation prévue à l'article L. 613-1. Ce contrat participe au projet annuel de performance de l'établissement et s'appuie sur des indicateurs fiables.

Conformément à l'article L 713-1, ce contrat porte au moins, pour l'ensemble des formations dispensées, sur les emplois alloués par l'établissement dans le cadre de son plafond d'emplois, les ressources de la composante, les dépenses de fonctionnement générées par son activité, ses charges d'enseignement et sa participation aux charges communes de l'établissement.

Il repose sur :

1. Un budget propre intégré (BPI), prévoit par nature les dépenses et les recettes générées par l'activité de l'IUT, qui précise la répartition des charges entre l'Université et l'IUT et qui inclut les ressources propres, les subventions et les dotations de l'IUT comme par exemple :

- Subventions de l'Etat : dotations de fonctionnement et d'investissement attribuées par l'Université et identifiées par l'Etat, contrat d'établissement, etc.
- Autres subventions et dotations : collectivités territoriales et autres organismes, etc.
- Autres ressources : produits d'exploitation, taxe d'apprentissage, retour sur amortissements, droits d'inscription, facturations, prestations de formation continue, contrats avec les entreprises, etc.

2. Le décret qui décrit le périmètre du BPI et du COM, notamment en termes humains et financiers, de manière assez précise. Peuvent s'y ajouter d'autres éléments, notamment politiques (soutenir la place des IUT dans les regroupements universitaires, favoriser les passerelles entre L1 et DUT, DUT et L1, L2 et LP, etc.

3. Un état des moyens affectés à l'IUT qui comprend les ressources humaines (postes d'Etat et contractuels avec la masse salariale correspondante), le patrimoine mobilier et immobilier dévolu.

4. Un état des services administratifs et pédagogiques délégués à l'IUT.

Trois axes de travail se dessinent et pourront faire l'objet de la contractualisation finale entre l'IUT d'Allier et l'UCA :

## **Axe 1 : Valoriser l'IUT et l'UCA dans les milieux économiques et professionnels**

### **Renforcer les liens de l'IUT et des départements avec l'environnement**

- contribuer à la FTLV des salariés des entreprises, promouvoir la formation par les blocs de compétence,
- s'impliquer dans des projets de valorisation des territoires, des filières métiers et des parcours d'orientation avec les lycées et les composantes universitaires,
- continuer à développer les actions et conventions avec les entreprises, les organismes professionnels et les campus de métiers,
- maintenir, voire accroître, l'intervention de professionnels dans les enseignements
- créer des clubs d'entreprises thématiques,
- renforcer le « pôle entreprise » par un personnel dédié au développement de la communication et de la commercialisation.

### **Contribuer à la dynamisation des villes moyennes et des territoires**

- réaffirmer les identités des campus, contribuer à un pilotage partenarial des sites en lien avec les besoins territoriaux,
- contribuer à l'attractivité des sites à travers l'amélioration continue des conditions de vie et de travail des personnels et des étudiants notamment à travers la présentation de programmes immobiliers en lien avec les projets des sites en matière de pédagogie et de recherche.

### **Favoriser les activités de recherche et de transfert de technologie visibles sur les sites**

- maintenir une cohérence et dynamique recherche pluridisciplinaire sur les sites en collaboration avec les laboratoires,
- participer et organiser des manifestations scientifiques locales et nationales recherche et diffusion de la culture scientifique sur les sites territoriaux,
- développer le transfert de technologie par des prestations aux entreprises, la mise à disposition des plateaux techniques formation et recherche, notamment A2Ex,
- affiner les partenariats avec les pôles de compétitivité et les clusters dans nos filières de formations.

## **Axe 2 : Développer une offre de formation innovante, lisible et attractive qui accompagne le développement territorial**

### **Développer et coordonner l'offre de formation**

- structurer une offre de formation à bac+3 : stabiliser et enrichir l'offre de formation de DUT, spécialiser l'offre de formation de LP avec une volonté de recherche de complémentarité avec l'offre de formation de l'UCA, au sein du collegium TSI et pour répondre aux besoins des territoires,
- promouvoir la formation professionnalisante de cadres intermédiaires à bac+2/bac+3 auprès des jeunes,
- promouvoir et sécuriser la voie technologique au service de la réussite des étudiants
- maintenir le comité de pilotage des LP et parfaire le processus qualité des formations,
- accroître la valorisation des plateformes technologiques existantes (lycées, IUT, écoles d'ingénieurs) dans un objectif de rationalisation et d'optimisation, continuer la modernisation des plateaux techniques IUT.

### **Accueillir des publics diversifiés**

Favoriser l'accueil d'un public diversifié (continuum -3+3, aiguillage et adaptation)

- parfaire l'accueil des bacheliers technologiques et professionnels,
- accompagner les bacheliers étrangers, accueillir les étudiants Erasmus et ADIUT,
- s'assurer de l'accès et de l'accueil des publics handicapés dans les formations.

Favoriser le développement de la FTLV et de l'alternance

- passage à la phase opérationnelle du projet A2Ex,
- développer l'alternance en DUT et LP,
- développer des dispositifs liés à la FTLV.

### **Faire de tout parcours étudiant une réussite**

Favoriser et suivre la réussite de tous les publics

- valoriser et mutualiser les innovations pédagogiques, accélérer la diffusion des pédagogies innovantes notamment via le numérique,
- focaliser le travail pédagogique sur la réussite aux semestres 1 et 2,
- repenser l'intégration de ressources bibliothécaires dans le parcours de formation,
- formaliser les passerelles dans le parcours L (entrante ou sortante).

Déployer des outils favorisant l'insertion professionnelle

- placer les compétences au cœur de la formation,
- parfaire le suivi de l'insertion professionnelle,
- parfaire l'autoévaluation des formations et des enseignements,
- développer les certifications,
- pérenniser le DUCA et l'entrepreneuriat étudiant.

### **Valoriser l'UCA à l'international**

- maintenir le DUMACI et développer le DUETI,
- investir d'autres champs de partenariats et d'autres zones géographiques,
- soutenir la mobilité entrante et sortante des étudiants et des personnels,
- aider les étudiants étrangers pour les stages et les emplois saisonniers et l'accueil en résidence universitaire,
- maintenir l'organisation d'une semaine internationale,
- soutenir l'offre de LV2 à distance pour les non spécialistes et les certifications en langue,
- intégrer des cours « tout en anglais ».

## **Axe 3 : Pilotage, responsabilité sociale et environnementale de l'IUT et de l'UCA**

### **Améliorer la maîtrise du pilotage (organisation, décision, information)**

- participer à l'implication dans le pilotage des sites territoriaux des partenaires institutionnels, économiques, universitaires et académiques (création de comité de gestion de sites),
- afficher la stratégie de l'IUT en interne et en externe,
- parfaire les indicateurs partagés de pilotage (évaluation IUT, dialogue de gestion UBP, fiche de caractérisation, CPOM), mettre en place un système d'informations plus performant permettant un pilotage responsable et concerté en dialogue constructif avec l'établissement

### **Gérer pleinement les ressources humaines : enseignants et BIATSS**

- soutenir les missions, adapter et équilibrer la répartition et la formation des moyens humains pour répondre aux besoins en pédagogie (soutenir les départements et les matières qui sont en manque de potentiel en effectuant des redéploiements, équilibrer enseignants du second degré et enseignants chercheurs et recours aux professionnels, faciliter le travail et la valorisation sur des projets pédagogiques transversaux et des projets pédagogiques innovants),

- soutenir les missions, adapter et équilibrer la répartition et la formation des moyens humains pour répondre aux besoins en recherche et transfert (assurer des équipes d'enseignants chercheurs cohérentes sur les sites territoriaux en lien avec le projet des sites, soutenir le passage d'HDR, l'obtention de CRCT et l'animation par un PR sur chaque équipe locale de recherche),
- soutenir les missions, adapter et équilibrer la répartition des moyens humains pour répondre aux besoins administratifs et techniques (adapter les services administratifs et techniques centraux de l'IUT pour une meilleure valorisation des missions de chacun et un fonctionnement optimisé aux nouvelles exigences de travail IUT/UCA),
- valoriser les compétences et les instances internes de concertation,
- proposer des formations transversales (enseignants et BIATSS) sur les sites territoriaux.

#### **Maîtriser les finances (pilotage, prévision et exécution)**

- uniformiser les outils de pilotage et partager une vision complète budgétaire des activités de l'IUT,
- disposer d'un vrai BPI conformément à la réglementation,
- continuer à développer des ressources propres et à optimiser les dépenses.

#### **Dynamiser, organiser et rendre plus pertinente la communication interne et externe**

- continuer à coordonner la communication étudiante et institutionnelle,
- travailler sur la communication numérique et la E-réputation (veille numérique),
- s'adapter à la communication de la nouvelle université tout en y contribuant fortement.

#### **Développer l'usage des TIC en général et dans certaines pratiques pédagogiques et administratives**

- mise en œuvre de la dimension TICE du projet A2Ex (formation des enseignants et accompagnement en ingénierie pédagogique),
- développer l'usage de Moodle aussi pour le travail administratif,
- intégration du service informatique et audiovisuel dans les TICE, personnel dédié ingénierie TICE,
- moderniser la bibliothèque en un « Learning center » sur le campus de Montluçon,
- développer la pédagogie à distance par le numérique.

#### **Améliorer les initiatives et les conditions de vie et de travail des étudiants et personnels**

- accueillir des sportifs de haut niveau et favoriser leur réussite, maintenir les partenariats et les diversifier,
- accompagner les BDE dans le recours au FSDIE et dans l'animation des campus,
- soutenir l'accompagnement médical et social des personnels et des étudiants,
- contribuer à la dynamique des sites au niveau d'activités à visée sportive, culturelle et universitaire (conférences, colloque, PT...) en lien avec la SUC et le CLASS,
- valoriser les projets d'action collective pour une meilleure hygiène de vie et des conditions de travail adaptées en lien avec le CHSCT de l'IUT et les services de l'UCA,
- installer le campus commun sur Moulins,
- continuer la rénovation du campus de Montluçon (projet « campus 2020 ») notamment suivre et gérer les risques amiante et sécurisation des accès,
- renforcer le CHSCT de l'IUT.



# Schéma directeur du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Université Clermont Auvergne  
Institut Universitaire de Technologie de Clermont-Ferrand

17 mars 2017

## Préambule

Conformément au décret n° 2014-825 du 21 juillet 2014, un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), doit être signée entre l'Université Clermont Auvergne (UCA) et l'IUT de Clermont-Ferrand et doit être joint à la demande d'accréditation de l'Université, revêtu d'un avis du Conseil de l'IUT.

La création de l'Université Clermont Auvergne au 1er janvier 2017 et le calendrier de rédaction du contrat d'établissement ne laissent pas le temps matériel d'un dialogue permettant la rédaction d'un CPOM dans toutes ses dimensions.

Ce schéma directeur représente donc une étape préliminaire en attendant l'émergence d'un véritable CPOM. Validé par le Conseil de l'IUT de Clermont-Ferrand et le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne, il est annexé au Contrat d'établissement de l'UCA. Il garantit que les conditions de la rédaction d'un CPOM sont mises en place, et qu'un dialogue sera mené au printemps 2017 entre l'UCA et l'IUT de Clermont-Ferrand.

Il précise les grandes orientations du CPOM et la cohérence entre les axes de développement de l'IUT et ceux de l'Université.

Le document final qui portera le nom de CPOM devra être abouti au 15 septembre 2017. Validé par le Conseil de l'IUT et le CA de l'Université,

il sera alors transmis à la tutelle ministérielle afin d'être joint au Contrat d'établissement de l'Université. Le non respect de ce calendrier permettra à l'IUT de contester le caractère réglementaire de ce Contrat d'établissement.

La réglementation, en particulier l'article L 713-9 du code de l'éducation, confère un statut particulier à la gouvernance des IUT. Ces textes rappellent en particulier que le développement de l'IUT ne peut se faire qu'avec la maîtrise de ses ressources humaines et de ses finances.

Le Conseil de l'IUT et le directeur exercent donc leurs responsabilités sur le budget propre intégré de l'IUT recouvrant l'ensemble des chapitres budgétaires afférents à l'IUT.

Ils ont également la responsabilité de la Gestion des Ressources Humaines des personnels et des emplois affectés à l'IUT, en cohérence avec la politique de l'établissement, en concertation avec la Présidence et en relation avec la direction des ressources humaines.

Le système d'information et de gestion mis en place par l'Université doit permettre effectivement l'exécution de ces dispositions.

## 1 Objectifs du CPOM

Les objectifs du CPOM sont, entres autres, de :

- Elaborer un contrat permettant de mieux articuler la politique de l'IUT de Clermont-Ferrand avec celle de l'Université Clermont Auvergne et de valoriser pour l'université l'apport de l'IUT.
- Mettre en place un outil de régulation des relations entre les parties en prenant en compte la réglementation propre aux IUT et les évolutions de la stratégie et des moyens de l'Université
- Engager les parties sur une programmation de projets et de moyens.
- Disposer au niveau national d'une trame commune pour l'ensemble des IUT, qui facilitera la rédaction du document et donnera à la CCN une lecture globale, construite autour de son évaluation
- Matérialiser le double objectif de l'IUT : partie prenante d'une université et de sa politique, il est soumis aux exigences du cadrage national du diplôme DUT (évaluation par la CCN et par les CPN)
- Disposer d'un état des lieux et se projeter sur le moyen terme

La rédaction du CPOM se fera suivant le plan proposé par l'université, reprenant le document national établi et diffusé par l'ADIUT.

## 2 Axes stratégiques et opérationnels particuliers

La mise en synergie des axes de développement de l'Université et de l'IUT de Clermont-Ferrand portera en particulier sur la liste non exhaustive des points suivants. Ces axes stratégiques demanderont à être déclinés en axes opérationnels permettant pour chacun de définir des objectifs et des moyens, à évaluer à l'aide d'indicateurs à définir. Les propositions d'axes opérationnels ci-contre ne sont pas limitatives.

### 2.1 Développer une offre de formation et de recherche cohérente, s'adressant à des publics variés, et en relation avec les besoins des différents territoires

- Structurer l'offre de formation initiale de l'IUT en l'adaptant au contexte actuel, par secteur professionnel et par site, en favorisant pour chaque étudiant la réussite de son projet professionnel, en sortie d'IUT comme après une poursuite d'études.
  - En suivant et en participant de manière active aux évolutions autour du parcours licence en IUT porté par l'ADIUT et l'UNPIUT.
  - En développant des parcours « sécurisés » type AVOSTTI, convention avec l'Institut d'informatique, etc.
- Structurer l'offre de formation continue et FTLV
  - En positionnant l'évolution du Pôle Entreprise comme interlocuteur des branches professionnelles. En développant l'alternance en liaison avec le CFA Formasup Auvergne.
  - En s'engageant sur une reconnaissance qualité permettant les financements OPCA, région, Pole Emploi, OPACIF, etc; (partenariat Bureau Veritas par exemple). En veillant à l'enregistrement des formations dans l'outil DATADOCK, accessible aux financeurs.
  - En développant une offre de formation attestante sous forme de blocs de compétences en partenariat avec les autres IUT de la région AuRA.
  - En développant une offre de formation attestante sous forme majoritaire d'enseignement à distance et de pédagogies innovantes (projet Campus Numérique de la région AuRA).



- **Définir une politique de sites qui tienne compte des enjeux territoriaux**
  - En structurant les trois sites autour de projets institutionnels (type CMQ, A2EX, etc.)
  - En développant des projets transversaux en lien avec les besoins des professionnels qui valorisent à la fois les potentiels enseignement et recherche (projets ENGIE, Univercell, etc.)
  - En favorisant les actions communes et les mutualisations avec d'autres composantes UCA (Collegium, ESPE sur les antennes, IUT d'Allier, plateaux techniques, ...).
  - En favorisant les ancrages des sites sur leurs territoires (clusters et partenaires universitaires proches mais hors de notre académie).
  - En développant et structurant les partenariats internationaux (semestres à l'étranger, doubles diplomations, etc.)
- **Etre acteur d'une politique de recherche ambitieuse**
  - En établissant un dialogue systématique avec les laboratoires pour que l'IUT soit un acteur majeur dans la promotion de la recherche.
  - En participant aux projets autour des financements I-SITE, particulièrement dans les axes : « Les agros-écosystèmes durables dans un contexte de changement global » et « Systèmes et services innovants pour les transports et la production ».
  - En apportant un soutien direct aux projets de recherche innovants et en apportant une aide à la reprise d'une activité de recherche aux collègues qui s'en sont éloignés.
  - En servant de matrice pour une recherche technologique avec des partenaires industriels (type MIDAV, Univercell, etc.).

## 2.2 Développer et valoriser le rayonnement de l'IUT et de l'UCA, favoriser les partenariats avec les milieux professionnels

- **Structurer les relations de l'IUT avec les partenaires économiques**
  - En redéfinissant le périmètre du Pôle entreprise pour lui donner l'envergure nécessaire.
  - En développant les partenariats avec agences de développement économiques sur les territoires (Auvergne Business), et les agences

- de financement (Auvergne Active, Initiative Auvergne, ...)
- En développant les activités de transfert de technologie et de prestation de service (robotique, plateaux techniques A2EX, ...)
- en développant les protocoles d'entente avec des partenaires économiques à l'étranger (CCI, entreprises, CCEF, etc.)
- **Favoriser les interactions entre les étudiants et les partenaires économiques**
  - En développant et animant le réseaux d'anciens étudiants
  - En développant les actions autour de l'entrepreneuriat (Créa IUT, 24 h pour entreprendre, etc)
  - En développant le salon des entreprises à l'IUT.
  - En créant et animant en partenariat avec les étudiants un club des partenaires. En accueillant des réunions d'autres clubs d'entreprises (réunions APM, Interclubs, etc.)
  - En réfléchissant à la structuration des projets d'étudiants autour d'une junior entreprise ou assimilé.
- **Développer les partenariats autour des moyens et la force de vente**
  - En organisant au niveau de l'Institut des missions de prospections.
  - En sensibilisant les enseignants en visite de stage aux enjeux de la Taxe d'Apprentissage.
  - En développant les actions de mécénat d'entreprise via les fondations (UCA et IUT)
- **Structurer la communication externe de l'IUT en liaison avec le service communication de l'UCA**
  - En s'appropriant pour l'IUT les supports de communications non institutionnels (Linkedin, chaîne youtube, Facebook), avec publications régulières.

### 2.3 Pilotage et Conditions de vie

- **Définir un cadre de fonctionnement respectueux de la politique de l'Université et du statut des IUT**
  - En définissant clairement les interactions avec le SAPCG (production d'indicateurs spécifiques, accès aux données, ...).
  - En disposant d'un BPI conforme à la réglementation qui permette d'identifier l'activité de l'IUT dans toutes ses dimensions au sein du budget de l'Université. En clarifiant autant que possible en

- amont les procédures afin que l'IUT soit réellement en situation d'exécution de ce budget (statut d'ordonnateur secondaire de droit des recettes et des dépenses du directeur). En associant clairement le conseil d'institut à la préparation de ce budget.
- En contractualisant les liens avec les services centraux de l'UCA via un contrat de service.
  - **Piloter les Ressources Humaines, Enseignants et BIATSS, en partenariat avec le service RH de l'UCA**
    - En travaillant sur la composition des équipes pédagogiques (en particulier le ratio de professeurs), et en analysant la charge de travail des services.
    - En rédigeant des livrets d'accueil par service. En clarifiant les missions du Chef de département.
    - En généralisant à chaque site un diagnostic RPS, en concertation avec le CHSCT de l'UCA.
    - En développant et clarifiant l'information sur les procédures de promotions et d'avancement.
  - **Intégrer une stratégie de développement durable.**
    - En travaillant sur une optimisation de surfaces et des mutualisations.
    - En proposant un Agenda 21 par site et en associant les personnels et les étudiants à sa réalisation.
    - En étant à l'écoute des initiatives citoyennes des personnels et usagers.
  - **Faire de l'IUT un lieu de vie pour les personnels et usagers**
    - En travaillant sur l'organisation des salles de repos, et des lieux de vie étudiante, sur chaque site.
    - En assurant un accès à un service de santé de proximité (infirmière, service prescripteur, ) sur tous les sites, pour les personnels et usagers.
    - En développant les activités associatives autour de la vie étudiante (BDS, ...), le cas échéant en relation avec les politiques des collectivités.
    - En améliorant la représentation sur les sites des services universitaires (CROUS, SSU, SUAPS, FSU, BCU, Centre d'action sociale, etc.).

## **VOLET SPÉCIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT-AUVERGNE - 2017-2020**

### **TRAJECTOIRE ET JALONS**

La création de l'Université Clermont-Auvergne, au 1er janvier 2017, est le résultat d'un processus de convergence entre les deux anciennes Universités clermontoises (Université d'Auvergne et Université Blaise-Pascal), qui s'est construit autour d'un projet stratégique validé dès juillet 2014 par l'ensemble de la communauté universitaire. Ce projet vise à développer le site Clermont Auvergne de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'accroître la qualité des services rendus aux usagers et à la société, de renforcer son rayonnement et son attractivité à différentes échelles (régionale, nationale, internationale) et de contribuer plus nettement encore au développement culturel, social et économique des territoires dont il est partie prenante. La création d'une seule Université, en charge de la coordination territoriale de l'ensemble des acteurs de l'ESR, vise bien à faire de l'Université Clermont-Auvergne un pôle moteur au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet quadriennal 2017-2020 s'inscrit d'abord dans le prolongement de cette dynamique. Son premier objectif est de renforcer l'identité et la visibilité de la nouvelle Université, autour de ses missions fondamentales – une recherche pluridisciplinaire, une offre de formation innovante – mais aussi de valeurs qui structurent des actions transversales et fondent une communauté : l'affirmation de la responsabilité sociale et environnementale d'une Université, en phase avec les problématiques sociétales et territoriales, s'inscrit dans cette logique. Au cours de la présente période contractuelle, le nouvel établissement s'attachera également à consolider les outils de gouvernance et de pilotage permettant d'assurer un développement soutenable et harmonieux de l'ensemble de ses activités.

Ce contrat s'articule également avec le projet « CAP 20-25 », déposé par l'Université Clermont Auvergne au titre de l'ensemble du site – projet qui a été sélectionné par le jury international du Programme Investissements d'Avenir (PIA) en février 2017. Le déploiement de ce projet doit permettre au site universitaire de franchir une nouvelle étape dans sa structuration afin d'accroître sa visibilité nationale et internationale et de renforcer les articulations entre différents champs disciplinaires, différents types de formation et différents acteurs du développement de l'ESR (Université, écoles, organismes de recherche, établissements de soins, entreprises, collectivités territoriales). La labellisation I-SITE consolide le positionnement stratégique essentiel de l'Université Clermont-Auvergne, qui vise à favoriser le regroupement de l'ensemble des acteurs territoriaux de l'ESR afin de faire du site Clermont Auvergne un grand pôle international de formation et de recherche.



## I. LA FONDATION, EN AUVERGNE, D'UNE UNIVERSITÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE PORTANT LES AMBITIONS DU SITE EN MATIÈRE D'ATTRACTIVITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Éléments de contexte : l'évaluation conduite en 2016 par le HCERES a mis en avant la grande qualité de la recherche au sein de l'établissement. Les évaluations des organismes de recherche confortent les appréciations du Haut Conseil concernant le rôle essentiel de l'Université Clermont-Auvergne sur un certain nombre de thématiques scientifiques au niveau national. Sur la base de cette activité scientifique reconnue à un haut niveau, le nouvel établissement est porteur d'une ambition : poursuivre la transformation du paysage de l'enseignement supérieur en Auvergne, en s'appuyant sur les secteurs d'excellence de l'établissement dans le cadre d'une politique de site, impliquant les grandes écoles, les organismes de recherche et les partenaires publics et privés.

Cette ambition s'appuiera sur les domaines d'excellence reconnus dans le cadre du PIA – LabEx et I-SITE (ingénierie et mobilité intelligente, sciences de la terre, développement international, agronomie et environnement, santé-mobilité) – afin de renforcer le rayonnement international d'un large périmètre scientifique.

1. En cohérence avec les objectifs du projet « CAP 20 25 » et la trajectoire scientifique inscrite dans le contrat de site : renforcer l'implication des EPST dans la gouvernance scientifique de l'établissement et conduire une stratégie de décloisonnement « université ↔ écoles ↔ organismes » en adoptant un modèle innovant : la création, au sein de l'Université Clermont-Auvergne, d'un Institut National Polytechnique. Un objectif essentiel : renforcer le continuum « Recherche – Formation – Innovation ».

2. Accroître la reconnaissance internationale de l'établissement avec la mise en œuvre de la signature scientifique commune sous le label « Université Clermont-Auvergne ».

3. Finaliser l'organisation de l'Université Clermont-Auvergne en cinq *collegium* académiques :

- favoriser, dans le cadre de cette nouvelle organisation, la création d'espaces de développement de projets partagés entre les différentes composantes et instituts et la prise en compte, dans les thématiques scientifiques en émergence, des recherches pluri- et trans-disciplinaires ;
- valoriser le point fort des laboratoires de recherche de l'établissement : le souci d'un « couplage » étroit entre le développement d'une recherche fondamentale de qualité et le secteur « aval » de l'activité scientifique en termes d'innovation technologique et de développement économique et social ;
- contribuer au développement de l'interdisciplinarité en recherche entre le domaine « droit-économie-gestion » et le domaine « sciences humaines et sociales ».

4. Conforter les cinq écoles doctorales porteuses, dans l'espace européen et international, de l'image d'excellence de l'Université Clermont-Auvergne :

- veiller à la reconstitution du potentiel d'encadrement doctoral, dans un contexte de renouvellement important des forces scientifiques de l'Université Clermont-Auvergne.
- amplifier le programme d'actions des écoles doctorales en matière d'ouverture internationale, en liaison avec l'effort porté, au niveau de l'association des établissements clermontois, par le Collège des études doctorales.

5. Valoriser le rôle moteur de l'université dans le développement d'une recherche en biologie-médecine-santé de grande qualité sur le site de Clermont-Ferrand, en s'appuyant notamment sur le rôle-clé joué par le comité stratégique de la recherche hospitalo-universitaire et en impliquant les autres organismes (CNRS et INRA) :

- 1er objectif : le développement des projets impliquant des choix thématiques partagés entre l'Université, l'INSERM, le CHU de Clermont-Ferrand et le Centre de Lutte contre le cancer Jean Perrin ;
- 2ème objectif : soutenir la recherche translationnelle ;
- 3ème objectif : favoriser l'ouverture clinique des projets de recherche fondamentale.

6. Tirer parti des gains de la fusion pour optimiser les fonctions « support » en recherche.

### Jalons :

► Jalon N°1 - Bilan d'étape des actions et programmes de recherche pluri- et transdisciplinaires mis en œuvre entre les cinq *collegium* de l'Université Clermont-Auvergne (2019)

► Jalon N°2 - Point d'étape concernant le décloisonnement entre recherche scientifique et recherche clinique :

- développement de projets impliquant des choix thématiques partagés avec les établissements hospitaliers.
- développement de la recherche clinique et translationnelle (2019)

**Indicateurs spécifiques :**

- ▶ IS 1 - Activités et productions scientifiques ;
- ▶ IS 2 – Partage et diffusion des publications et données scientifiques : *open access green*

## II. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION INNOVANTE, LISIBLE ET ATTRACTIVE AUX NIVEAUX EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Éléments de contexte : le processus d'accréditation conduit en 2016-2017 a mis en avant l'excellente qualité de l'adossé à la recherche des formations dispensées par l'Université ainsi que la bonne coordination entre les instances de gouvernance, les composantes et instituts internes pour parvenir à une offre resserrée, équilibrée et lisible. Les principaux axes de progression sur le contrat 2017-2020 se situent dans les domaines suivants : poursuivre la dynamique de coordination et d'intégration mise en œuvre en 2017, en cohérence avec la dynamique de structuration du site universitaire ; innover en matière de pédagogie et de diffusion du numérique ; mettre à profit les gains de la fusion, à la fois en termes de développement de pluridisciplinarité et en termes de renforcement des capacités de pilotage ; déployer de manière homogène une politique d'amélioration permanente de la qualité sur l'ensemble des composantes de l'établissement ; y impliquer les étudiants de l'Université Clermont-Auvergne, en liaison avec une politique dynamique de vie étudiante et de campus.

1. Améliorer la visibilité internationale des formations et progresser dans la voie d'une meilleure coordination et d'une plus grande intégration sur le site, avec un élément-clé : l'objectif d'une délivrance des diplômes nationaux portés par les établissements impliqués dans l'I-Site sous le sceau unique « Université Clermont-Auvergne ».

2. Développer les nouveaux usages du numérique en formation et accompagner les enseignants-chercheurs dans la démarche d'innovation pédagogique. L'Université Clermont-Auvergne s'engagera dans une politique affirmée de développement de nouvelles pratiques pédagogiques, dont celles faisant appel au numérique, en fixant un objectif volontariste : une proportion de 20% des heures d'enseignement par étudiant devant être déclinée selon des modalités alternatives au modèle CM/TD. Cette politique sera appuyée par le recrutement d'ingénieurs pédagogiques, dont l'une des fonctions essentielles sera d'accompagner et de conseiller les enseignants-chercheurs dans la mise en place de dispositifs de formation innovants et la production de contenus numériques pour les formations qu'ils conçoivent.

3. Optimiser les gains de la fusion en matière de pilotage de l'offre de formation :

- La prise en compte en matière de formations, à compter de 2017, de manière homogène sur l'ensemble des secteurs, des critères de soutenabilité économique, en garantissant ainsi, dans le temps, la trajectoire de l'université fusionnée (notamment par la fixation seuils d'effectifs étudiants pour ouvrir de nouvelles formations et la détermination de seuils horaires maximum).
- Le développement d'une offre de diplômes LMD reconfigurée, cohérente, pour mieux concilier deux objectifs :
  - répondre à une mission de proximité par une carte des formations souple, diversifiée et adaptée aux spécificités et aux besoins de l'écosystème clermontois.
  - garantir aux formations portées par l'Université un adossé à la recherche de haut niveau, un élément déterminant pour conforter sa reconnaissance européenne et internationale. L'Université se montrera attentive aux évolutions en matière de structuration de la recherche quant à leur incidence sur l'adossé scientifique des masters (*effet transformant de l'I-Site et des programmes de recherche soutenus par le PIA dont, notamment, les Labex*).

4. Renforcer l'articulation des cursus et des diplômes avec les attentes des différents secteurs socio-économiques, le nouvel INP, créé au sein de l'Université Clermont-Auvergne, devant jouer, de ce point de vue, un rôle privilégié d'interface avec le monde professionnel. Une fonction d'opérateur sera confiée à l'INP par l'Université pour le développement de tous les nouveaux modules créés en vue d'accompagner la transformation numérique. Ces modules ont vocation à être déployés dans l'ensemble des cursus de formation (diplômes LMD, titres d'ingénieurs, diplômes et certifications délivrés en formation continue).

5. Dynamiser l'ouverture internationale des diplômes LMD, avec cinq leviers d'action :
- le développement des partenariats internationaux, dans le cadre du réseau d'universités européennes et internationales partenaires que l'Université Clermont-Auvergne s'attachera à construire dans le cadre du contrat pluriannuel 2017-2020 ;
  - le développement de l'enseignement des langues, conçu comme un vecteur d'internationalisation : développement des enseignements en anglais ; la proposition, par chacun des *collegium*, d'au moins un master international, bilingue ; l'enseignement des langues, rendu obligatoire pour toutes les formations, systématiquement valorisé en crédits " ECTS " ;
  - le soutien aux projets de mobilité internationale des étudiants ;
  - le soutien au développement de la politique des langues au niveau des formations « LMD » des établissements et l'intensification de la préparation des étudiants à la mobilité en cours de cursus ;
  - le développement de la mobilité étudiante sortante, notamment à partir d'une politique de bourses appuyée par la fondation de l'Université Clermont-Auvergne.
6. Développer une offre de formation innovante essentiellement placée au service de la réussite étudiante :
- mieux réussir : conforter les actions d'accompagnement des étudiants, notamment en licence. Renforcer la qualité de la vie de l'établissement pour faire de la vie étudiante un facteur de réussite, de démocratisation et d'intégration : poursuivre l'amélioration des conditions d'études et la valorisation de l'engagement étudiant dans toutes ses dimensions ;
  - impliquer les étudiants et les diplômés, en mettant en place une plateforme UCA pro, dans la vie institutionnelle de l'Université et l'évolution de ses formations (cf. conseils de perfectionnement). Renforcer le lien avec les diplômés et mettre à l'étude la constitution d'un réseau des *alumni* de l'Université Clermont-Auvergne, en s'appuyant sur la fondation UCA.
7. Déployer la démarche-qualité de l'Université Clermont-Auvergne sur l'ensemble des composantes :
- la mise en œuvre d'un Observatoire des études et de la vie professionnelle de l'Université Clermont-Auvergne, en charge notamment d'une systématisation des enquêtes de suivi à un an de l'insertion des étudiants ;
  - la généralisation des conseils de perfectionnement ;
  - la généralisation de la délivrance du supplément au diplôme ;
  - la généralisation de l'évaluation des enseignements et des formations et de leur exploitation.
8. Définir une offre de formation continue adaptée aux besoins du territoire de l'Auvergne en matière de formation. L'établissement se donne pour objectif d'élaborer un modèle économiquement viable.

#### Jalons :

- ▶ Jalon N°3 - Point sur la mise en œuvre de la démarche qualité interne à l'Université (2019) ;
  - sur les actions mises en place pour l'accompagnement et le suivi des étudiants ;
  - sur la mise en œuvre d'un Observatoire de l'insertion professionnelle et sur l'amélioration du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de L M et D ;
  - sur la généralisation des conseils de perfectionnement ;
  - sur l'évaluation des enseignements et son exploitation ;
- ▶ Jalon N°4 - Point sur les actions de développement de la formation continue (2019).

#### Indicateurs communs :

- ▶ IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans ;
- ▶ IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans ;
- ▶ IC 3 – Réussite en master en deux ans ;
- ▶ IC 4 – Réussite en doctorat ;
- ▶ IC 5 – Insertion professionnelle ;
- ▶ IC 6 – Évaluation des formations et des enseignements ;
- ▶ IC 7 – Développement de la formation continue.

### III. METTRE EN ŒUVRE UNE GOUVERNANCE ET UN PILOTAGE ADAPTÉS POUR RÉPONDRE AUX AMBITIONS DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ

**Éléments de contexte :** Depuis le 1er janvier 2017 une gouvernance à trois niveaux est mise en œuvre, qui reflète la représentativité de chaque secteur de formation, tout en valorisant les forces et spécificités du nouvel établissement. Cette organisation doit permettre à l'université de se doter d'une capacité de décision stratégique et, dans un contexte de profonde transformation du paysage clermontois de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un pilotage réactif. La mise en œuvre d'une fonction « ressources humaines » intégrée au sein de l'Université constituera l'un des axes essentiels dans la mise en œuvre d'un pilotage performant, en permettant au nouvel établissement d'être en pleine maîtrise de sa trajectoire financière (cf. également, concernant la politique RH, le chapitre IV).

**1. Mettre en place la gouvernance de l'université fusionnée :** définir le point d'équilibre entre le niveau central, les *collegium* et les composantes. Étendre le processus de contractualisation à l'ensemble des composantes.

Déployer la politique de l'université fusionnée en matière budgétaire et financière :

- harmoniser les outils de pilotage ;
- travailler la convergence des actes gestion et des procédures du domaine financier.

Renforcer la gouvernance numérique et, par priorité, mettre en place un système d'information fusionné conçu en tant qu'outil de pilotage (un chantier à conduire dans un délai de douze à dix-huit mois) :

- homogénéiser et moderniser les processus et les structures ;
- réaliser un schéma directeur numérique de l'établissement ;
- mettre en place une instance de médiation et d'arbitrage entre tous les projets dans la première année du contrat 2017-2020.

Veiller à la qualité des données de pilotage, notamment en termes de vision transversale sur l'ensemble des services et des composantes, afin de garantir l'exercice d'une fonction d'arbitrage au niveau de la gouvernance de l'Université.

**2. Poursuivre la structuration du site Clermont-Auvergne et doter le nouvel établissement d'un statut expérimental d' « université intégrée »**, en conduisant, sur les quatre années du contrat de site, une transformation en trois étapes :

- 1<sup>er</sup> temps, au début de l'année 2017 : la mise en place de l'Université unique.
- 2<sup>ème</sup> temps, courant 2017 : l'Université mettra en place un conseil académique commun à tous les établissements, le sceau unique pour les diplômes délivrés, et la définition partagée des profils de postes.
- 3<sup>ème</sup> temps : au terme du contrat pluriannuel, l'Université aura créé en son sein un INP, fédérant les actuelles écoles internes de l'UCA (Ecole Polytechnique de l'UCA, nom de marque Polytech Clermont-Ferrand et l'Institut Informatique d'Auvergne), SIGMA Clermont et les écoles relevant d'autres Ministères (VetAgroSup et ENSACF).

**3. Définir un modèle économique de l'Université Clermont-Auvergne**, en y intégrant un plan de développement des ressources propres :

- réaliser la cartographie des activités économiques au niveau de l'Université fusionnée et développer une vision pluriannuelle ;
- élaborer un plan de développement des ressources propres de l'Université.

**4. Déployer la stratégie immobilière sur l'ensemble des campus de l'université Clermont-Auvergne :**

- améliorer l'adéquation des locaux dévolus à l'enseignement aux nouveaux usages pédagogiques afin d'optimiser l'utilisation des surfaces.
- prendre en compte, dans la politique de rénovation bâtementaire, la dimension environnementale : consolider le projet-pilote en matière de gestion écoresponsable déjà engagé sur le Campus des Cézeaux.
- articuler la politique de rénovation et d'aménagement de l'Université avec les politiques en matière d'attractivité mises en œuvre en commun avec les acteurs territoriaux : le projet d'aménagement, au sein de l'agglomération clermontoise, d'un « Quartier Latin » destiné à améliorer l'attractivité du site vis-à-vis des étudiants nationaux et internationaux et reposant notamment sur le projet de création d'un Learning Centre dont le plan de financement global reste à finaliser.

**5. Poursuivre l'inscription du pilotage du nouvel établissement dans une démarche-qualité.**

#### **Jalons :**

- ▶ **Jalon N°5** - Structuration du pôle des écoles d'ingénieurs :
  - Définition du schéma institutionnel de l'INP Clermont-Auvergne (2018) ;
  - Mise en oeuvre du schéma institutionnel de l'INP Clermont-Auvergne (2019) ;
- ▶ **Jalon N°6** - Point sur la réalisation d'un schéma directeur du numérique de l'Université et sur la mise en place du SI fusionné comme outil de pilotage (2018).



- ▶ Jalon N°7 - État d'avancement de l'élaboration d'un modèle économique de l'Université Clermont-Auvergne et point sur son déploiement (2019)
- ▶ Jalon N°8 - Point sur la mise en œuvre d'un schéma pluriannuel des opérations d'investissement, dont les investissements immobiliers et les investissements en matière de numérique (2018).
- ▶ Jalon N°9 - Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations dans l'enseignement supérieur et la recherche (2018).
- ▶ Jalon N°10 - Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels (2018).
- ▶ Jalon N° 11 - Point sur la mise en œuvre du processus « démarche-qualité » (2019)

#### Indicateurs communs :

- ▶ IC 8 – Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR ;
- ▶ IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charge de service public ;
- ▶ IC 11 – Pilotage financier ;
- ▶ IC 12 – Pilotage du Système d'Information et des services numériques aux usagers ;
- ▶ IC 13 – Taux d'occupation des locaux ;
- ▶ IC 14 – Évolution des surfaces immobilières ;

## IV. DÉVELOPPER LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'UNIVERSITÉ

Éléments de contexte : La dimension sociale et environnementale de l'enseignement supérieur et de la recherche sera une préoccupation centrale de l'UCA. La mission des universités comprend en effet des dimensions qui vont au-delà de la promotion de la connaissance et de la recherche, avec la préoccupation du développement personnel et professionnel des étudiants et du personnel universitaire et de la promotion d'une citoyenneté critique et engagée, qui sont associés à la responsabilité sociale de l'Université (RSU). Cette responsabilité des universités vis-à-vis des impacts de leurs décisions et activités dans la société et l'environnement, doit être menée par la mise en place de stratégies transparentes et éthiques, promouvant les valeurs de solidarité, d'égalité, d'intégrité scientifique, de durabilité environnementale, de respect de l'institution et d'engagement citoyen.

### 1. Doter l'université Clermont-Auvergne d'une politique des ressources humaines exemplaire :

- Finaliser la construction d'outils à l'appui d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, aussi bien pour les personnels BIATSS que pour les enseignants et les enseignants-chercheurs ;
- Définir et mettre en œuvre un plan de limitation de l'emploi précaire à l'université, en mobilisant les outils de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la stratégie de formation des personnels de l'Université et la politique d'emplois.
- Favoriser le sentiment d'appartenance des personnels à la nouvelle Université, par une pratique intensive du dialogue social, la mise en œuvre d'un plan de communication interne et l'intégration des personnels dans la politique de vie universitaire.
- Déployer une politique RH d'accompagnement des changements et une politique sociale :
  - une politique de formation intensive, destinée à accompagner les prises de fonctions dans les services fusionnés ;
  - une politique en faveur de l'égalité Hommes-Femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
  - une politique de prévention des risques professionnels ;
  - une politique ambitieuse en matière d'action sociale, d'action culturelle et de loisirs, pilotée par un service dédié.
- Faire de la politique de ressources humaines un élément-clé de l'attractivité notamment par une impulsion forte donnée au recrutement à l'international des enseignants chercheurs (label HRS4R).

### 2. Adopter et mettre en œuvre une charte éthique couvrant les différents volets de la politique universitaire

- Mettre en place une « Commission Ethique et Déontologie de l'UCA », composée de membres représentant la diversité disciplinaire de l'UCA, et dont la fonction sera la mise en œuvre et le suivi de l'application des principes éthiques, déontologiques et d'intégrité scientifique auprès de la communauté universitaire. Cette commission aura en charge de mettre en place les dispositifs adéquats détaillés ci-dessous.
- Adopter et mettre en œuvre une charte éthique à destination des personnels de l'UCA et couvrant les différents volets de la politique universitaire, en s'appuyant sur les textes en place depuis peu pour les métiers de la recherche et sur les documents existants sur l'intégrité scientifique.
- Mettre en place des procédures i) d'alerte, ii) de gestion des conflits d'intérêt et iii) en cas de manquement à l'intégrité scientifique.
- Sensibiliser par la pédagogie avec la mise en place d'une formation locale, auprès des doctorants dans un premier temps (mis en œuvre de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat), à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, avec un socle transversal commun à tous les champs disciplinaires, et des volets plus spécifiques sous forme d'ateliers centrés sur les recherches de la discipline.

### 3. Mettre en œuvre un schéma directeur du handicap

L'UCA se veut une université inclusive. Dans ce but elle se dotera d'un Schéma directeur du handicap dès 2017 (à partir d'un comité de pilotage et de groupes de travail), qu'elle mettra en œuvre et dont elle assurera le suivi. Ce schéma pluriannuel à vocation stratégique se donne pour ambition de consolider et de développer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants et des personnels en situation de handicap. Pour l'ensemble de ses missions et de ses services, l'Université se donne pour objectif de développer l'accessibilité et des dispositifs de compensation des conséquences du handicap.

- **Étudiants :**
  - Orientation, accueil ;
  - Aménagements d'études et d'examens ;
  - Mobilité Internationale ;
  - Insertion professionnelle ;
  - Vie étudiante :
- **Personnels :**
  - Recrutement ;
  - Aménagement de temps ;
  - Aménagement des postes de travail ;
  - Services aux personnels.
- **Accessibilité :**
  - Bâtiments ;
  - Numérique (ENT-Web) ;
  - Ressources documentaires ;
- **Formation et Recherche :**
  - Cohérence et lisibilité des formations dans le domaine du handicap ;
  - Visibilité et mise en valeur, dans le tissu socio-économique des recherches dans le domaine du handicap.

### 4. Mettre en œuvre une stratégie de développement durable, dans ses différents aspects et en impliquant les différents acteurs

Les différents services de l'UCA, en partenariat avec la Vice Présidente Responsabilité sociétale et environnementale (RSE), mettent en œuvre des projets pour la promotion des RSE au sein de la communauté universitaire.

Une politique volontariste, éthique, environnementale et solidaire à travers sa politique d'achats, le tri des déchets, l'entretien des espaces verts, la performance énergétique des bâtiments, l'optimisation des réseaux de chaleur et de fourniture d'énergie, l'optimisation des process liés aux activités, le maintien de la biodiversité sur les campus a été mise en place ces dernières années. Des campagnes de sensibilisation envers le personnel et les étudiants seront régulièrement menées et un soutien actif de l'établissement sera apporté aux associations étudiantes engagées dans l'économie sociale et solidaire et dans la protection de l'environnement. Des actions sont engagées avec le Secours Populaire, et la Banque alimentaire pour lutter contre la précarité étudiante. Des actions en partenariat avec le CROUS pour optimiser les sites de restauration universitaire.

A travers sa présence dans de nombreux organismes (Atmo, Plateforme 21, Club Air Energie Climat, Plan Déplacement Urbain, Semaine DD, Secours Populaire,...), l'établissement participera pleinement à l'évolution collective de la métropole clermontoise vers un environnement de meilleure qualité et une solidarité accrue.

- Poursuivre la démarche d'Eco-Campus engagée depuis 2012 sur le campus des Cézeaux, en l'étendant à d'autres sites universitaires et en mobilisant l'ensemble des volets relevant du développement durable ;
- Intensifier la sensibilisation de la communauté universitaire aux problématiques du développement durable et lui donner une place plus visible dans les programmes de l'Université (y compris en formation et en recherche) ;
- Impliquer l'Université dans le tissu associatif constitué sur réuni autour de cette problématique.

### 5. Développer l'engagement des étudiants, aussi bien dans la vie universitaire que dans la gouvernance de l'établissement et la conduite de l'innovation pédagogique

L'UCA souhaite résolument développer et valoriser l'engagement étudiant sous toutes ses formes tant au niveau de la gouvernance que de la vie universitaire : associer les étudiants à tous les niveaux de fonctionnement de l'Université leur permet d'être de véritables acteurs, de développer des compétences transversales et des former des citoyens dans le cadre de la construction d'une société inclusive ; permettre aux étudiants de s'engager dans les meilleures conditions pendant leur parcours universitaire est un véritable enjeu pour l'UCA.

- Mettre en œuvre à l'échelle de l'UCA un statut de l'étudiant engagé (notamment étudiants élus et étudiants en responsabilités associatives).

- Développer les possibilités d'engagements, y compris dans des projets collectifs ou artistiques et par l'aménagement d'une année de césure.
- Développer un portefeuille d'expériences et de compétences pouvant donner lieu à validation.
- Développer des formations au niveau de la DIVU destinées à favoriser l'engagement étudiant.
- Développer le tutorat et la pédagogie par les pairs.
- Dynamiser la vie de campus, en soutenant une offre de services (culturels, sportifs, sanitaires, documentaires) qui favorisent le développement personnel des étudiants et en renforçant l'implication des associations étudiantes au sein de la vie universitaire.

## 6. Positionner l'Université Clermont Auvergne comme un acteur territorial majeur

Éléments de contexte : L'UCA compte désormais cinq campus territoriaux qui sont Aurillac, Le-Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins et Vichy. La mission de l'UCA est de construire et mettre en œuvre une politique lisible et durable au service de trajectoires professionnelles plurielles et réussies, de la compétitivité des entreprises, du développement d'écosystèmes répartis sur le territoire. Les activités d'enseignement et de recherche menées sur les campus et les interactions avec leur territoire ont été développées par le passé selon des modes de fonctionnement disparates et souvent non coordonnés. L'éloignement géographique des sites territoriaux du centre clermontois est source d'inégalités entre les étudiants ainsi que pour le personnel de l'Université Clermont Auvergne. L'accès au sport, aux services de santé universitaire, à la culture, notamment, présentent des disparités parfois très importantes suivant les sites.

Le fil conducteur des actions de politique territoriale sera fondé sur l'ancrage de chaque site universitaire dans son environnement en s'appuyant sur la vie économique locale. Les décisions seront orientées de manière à générer une cohérence et une synergie entre formation, recherche, plateaux techniques et territoire :

1. Construire la carte d'identité de chaque site en y intégrant toutes les informations sur les formations universitaires et post-bac, la recherche, les plateaux techniques et les campus des métiers, les acteurs socio-économiques, les volontés politiques locales. Cette cartographie permettra de valoriser leurs atouts auprès des étudiants et des entreprises.
2. Structurer les sites et améliorer la vie universitaire de manière à réduire les disparités existantes entre les sites territoriaux ou avec le site clermontois avec l'objectif d'offrir les mêmes facilités aux étudiants et aux personnels quelle que soit leur localisation géographique.
3. Renforcer et développer les sites universitaires d'Aurillac, Le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins et Vichy en prenant en compte la spécificité de chaque site et de son environnement. Impulser l'émergence de nouvelles interactions et projets communs entre les acteurs d'un même site prenant en compte les besoins des entreprises.
4. Valoriser l'effet de levier du programme « A2Ex », financé par le PIA, dont bénéficient les sites d'Aurillac, du Puy-en-Velay et de Montluçon. Promouvoir l'alternance sur l'ensemble des sites.
5. Faciliter les interactions entre les entreprises du territoire et l'université en travaillant sur la proximité et en construisant un maillage intersites.

### Jalons :

- ▶ Jalon N° 12 - Point sur la mise en œuvre de l'engagement éthique et déontologique au sein de la politique de l'Université (2019) :
  - sur la mise en place de la Commission Ethique et Déontologie de l'UCA;
  - sur la mise en œuvre de la charte Ethique de l'UCA avec les procédures associées ;
  - sur la formation des doctorants à l'éthique et à l'intégrité scientifique.
- ▶ Jalon N° 13 - Bilan d'étape sur l'engagement étudiant (2018) :
  - dans la gouvernance,
  - dans la vie associative,
  - dans les formations
- ▶ Jalon N° 14 - Point d'étape sur les actions conduites dans le cadre du Schéma Directeur du Handicap de l'Université Clermont Auvergne - Bilan concernant les indicateurs internes permettant d'assurer un suivi de la politique du handicap au sein de l'université : définition des indicateurs et cibles (2018).
- ▶ Jalon N° 15 - Actions mises en œuvre pour les campus territoriaux dont suivi des effectifs étudiants – avec focus sur les étudiants alternants (2018)

### Indicateurs communs :

- ▶ IC 9 – Endorecrutement des EC : bilan et prévision.

### Indicateurs spécifiques :

- ▶ IS 3 – Politique de formation à destination des personnels ;
- ▶ IS 4 – Politique de prévention des risques psycho-sociaux.

**Récapitulatif des jalons proposés pour le suivi de la trajectoire 2017-2020  
de l'Université Clermont-Auvergne**

<b>Année d'observation des réalisations</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Recherche et innovation</b>				
<b>N°1</b> - Point d'étape sur les actions et programmes de recherche pluri-inter et transdisciplinaires mis en œuvre entre les cinq collèges de l'Université				
<b>N°2</b> - Point d'étape concernant le décloisonnement entre recherche scientifique et recherche clinique : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ développement de projets impliquant des choix thématiques partagés avec les établissements hospitaliers</li> <li>◦ développement de la recherche clinique et translationnelle</li> </ul>				
<b>Formation</b>				
<b>N°3</b> - Point sur la mise en œuvre de la Charte de l'assurance-qualité de l'Université Clermont-Auvergne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les actions mises en place pour l'accompagnement et le suivi des étudiants</li> <li>- sur la mise en œuvre d'un Observatoire de l'insertion professionnelle et sur l'amélioration du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de L, M et D</li> <li>- sur la généralisation des conseils de perfectionnement</li> <li>- sur l'évaluation des enseignements et son exploitation</li> </ul>				
<b>N°4</b> - Point sur les actions de développement de la formation continue				
<b>Gouvernance et pilotage</b>				
<b>N°5</b> - Structuration du pôle des écoles d'ingénieurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition du schéma institutionnel de l'INP Clermont-Auvergne (2018);</li> <li>- Mise en œuvre du schéma institutionnel de l'INP Clermont-Auvergne (2019)</li> </ul>				
<b>N°6</b> - Point sur la réalisation d'un schéma directeur du numérique de l'Université et sur la mise en place du S.I. fusionné comme outil de pilotage				
<b>N°7</b> - État d'avancement de l'élaboration d'un modèle économique de l'Université Clermont-Auvergne et point sur son déploiement				
<b>N°8</b> - Point sur l'élaboration du Plan pluriannuel des opérations d'investissements de l'Université Clermont-Auvergne, dont les investissements immobiliers				
<b>N°9</b> - Point d'étape sur les actions mises en œuvre en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations dans l'enseignement supérieur et la recherche				
<b>N°10</b> - Point d'étape sur les actions mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels				
<b>N°11</b> - Point sur la mise en œuvre du processus « démarche-qualité »				
<b>Responsabilité sociale et environnementale</b>				
<b>N°12</b> - Point sur la mise en œuvre de l'engagement éthique et déontologique au sein de la politique de l'Université : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place de la Commission Ethique et Déontologie de l'UCA ;</li> <li>- mise en œuvre de la charte éthique et déontologie de l'UCA ;</li> <li>- mise en place de la formation des doctorants à l'éthique et à l'intégrité scientifique.</li> </ul>				
<b>N°13</b> - Bilan d'étape sur l'engagement étudiant <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans la gouvernance,</li> <li>- dans la vie associative,</li> <li>- dans les formations</li> </ul>				
<b>N°14</b> - Point d'étape sur les actions conduites dans le cadre du Schéma Directeur du Handicap de l'Université Clermont Auvergne - Bilan concernant les indicateurs internes permettant d'assurer un suivi de la politique du handicap au sein de l'université (définition des indicateurs et cibles).				
<b>Coordination territoriale</b>				
<b>N°15</b> - Actions mises en œuvre pour les campus territoriaux, dont le suivi des effectifs étudiants – avec focus sur les étudiants alternants				



